

Présents: Pierre TARDIEU, Robert GASIGLIA, Philippe PAYAN, Stéphane LEOPOLD, Patrick BUORS, Emile GIOVANNESCHI, Jean-Paul MANDINE, Catherine PAYAN, Yves PAYAN, Dominique PLAUT.

Absent excusé: Gilles GANTELME

1 - APPROBATION PV REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MAI 2014

Après lecture par le Maire, le procès- verbal est **adopté à l'unanimité**.

2 – PROJET MICROCENTRALE

Le Maire expose au conseil municipal que suite au nouveau classement du Var de juillet 2013, il existe une possibilité de construction d'une microcentrale hydroélectrique entre le village et la limite de la commune de Saint Martin d'Entraunes.

Suite à ce classement, plusieurs sociétés ont contacté la commune pour lancer le projet à titre privé, la commune bénéficiant à l'issue de l'investissement, comme pour les deux microcentrales implantées sur son territoire, de redevances annuelles liées à l'exploitation.

Le Maire fait part d'une réunion qui s'est tenue avec les responsables du SDEG pour étudier avec eux la possibilité de monter un tel projet en direct, le SDEG intervenant en tant que maître d'ouvrage délégué.

Le débat s'ouvre au sein du conseil sur le choix entre investissement privé/ investissement public et sur les avantages et inconvénients de chaque solution.

Le conseil municipal se prononce en faveur de la réalisation d'une microcentrale hydroélectrique, à condition que le projet soit porté en maîtrise d'ouvrage communale avec l'appui du SDEG. Afin de délibérer dans ce sens, en toutes connaissances lors d'un prochain conseil municipal, le Maire propose de solliciter officiellement le SDEG pour connaître les conditions exactes de son intervention en tant que maître d'ouvrage délégué.

3 – POSTE D'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES

Le Maire rappelle au conseil municipal que suite au départ de Serge MATTANA, le choix a été fait de recourir à des emplois contractuels pour assurer l'entretien courant du village. Il précise que le poste est assuré jusqu'à la fin de l'été par des emplois saisonniers, mais qu'une solution plus pérenne doit être mise en place pour cet hiver et notamment pour assurer le déneigement du village.

Avant de lancer le recrutement d'un emploi statutaire, le Maire propose de relancer une offre d'emploi pour un poste d'agent technique polyvalent pour un contrat de six mois.

Adopté à l'unanimité

4 – GESTION DE L'AUBERGE ROCHE GRANDE

Le Maire expose au conseil que Charles PEZ, gérant de l'Auberge Roche Grande, lui a remis en main propres en date du 28 juin 2014, un courrier de notification de cessation d'activité après la saison d'été 2014. Compte-tenu du délai de préavis de trois mois, le conseil municipal prend acte de la résiliation de la DSP au 30 septembre 2014.

La discussion s'engage sur la poursuite de l'exploitation de l'Auberge Roche Grande et sur le choix des modalités de gestion de la structure. D'un commun accord, il est décidé de ne pas relancer immédiatement un appel à candidature mais de lancer une petite étude pour nous aider à définir le choix du mode de gestion et les possibilités de labellisation.

L'objectif étant de réouvrir l'auberge à l'été 2015.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 19h00.